

ESSAI DE CONCEPTUALISATION DE L'ATTRACTIVITE DES ESPACES RURAUX ALGERIENS

Nacer **TALEB** *

Mohamed Yassine **FERFERA** **

RÉSUMÉ

L'article est une réflexion sur les espaces ruraux algériens et leur devenir. La progression rapide de l'urbanisation, l'exode rural qui en découle et l'accentuation de la dépendance alimentaire posent la question du devenir des espaces ruraux dans un contexte d'ouverture économique et d'une volonté d'encourager la métropolisation exprimée dans le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT). Cette réflexion est un prolongement d'un travail de terrain effectué dans le cadre de la thèse de doctorat. A partir d'une enquête auprès d'industriels ayant choisi de localiser leur entreprise dans des zones rurales pour connaître leurs motivations, nous nous interrogeons sur les facteurs d'attractivité des espaces ruraux algériens.

MOTS CLEFS

Espaces ruraux, espaces urbains, attractivité, compétitivité, aménagement du territoire

JEL CLASSIFICATION : J11, Q26, R11

* Maître-Assistant, Université de Bejaïa

** Professeur / Directeur du CREAD

Les auteurs remercient les deux lecteurs anonymes pour leurs remarques et d'avoir attiré notre attention sur des travaux de recherche très récents sur la question traitée.

Nous considérons qu'il est possible d'inverser les flux migratoires actuels, orientés rural-urbain, si un certain nombre d'atouts de ces espaces (disponibilités foncières, aménités naturelles, savoir-faire locaux, produits de terroir, patrimoine, etc.) sont revalorisés et si les politiques publiques étaient moins centrées sur l'urbain.

INTRODUCTION

Le développement économique algérien a fait la part belle aux espaces urbains en accordant la priorité au secteur industriel considéré comme le véritable vecteur de la modernisation de l'économie et de la société algériennes. Malgré un discours qui valorise les espaces ruraux (*"la résistance nationale au colonialisme et à l'impérialisme a trouvé son appui essentiellement dans les campagnes"*, Charte d'Alger, 1964) et le souci de réaliser l'intégration de l'économie nationale à travers des relations agriculture-industrie resserrées, dans les faits un biais pro-urbain dans les politiques publiques est facilement observable: tous les indicateurs de disparités villes-campagnes sont en faveur des premières. Ceci a pour principales conséquences la désertion des territoires ruraux, une accélération de l'urbanisation et une dépendance toujours accrue de l'approvisionnement des populations d'un marché mondial des produits alimentaires sujet de plus en plus à des crises appelées à s'accroître en raison notamment de la démographie et des économies émergentes. Si certains schémas théoriques considèrent cette évolution comme une nécessité pour les ajustements sectoriels, dans le cas de l'Algérie elle ne découle pas d'un développement industriel ni de la modernisation de l'agriculture mais des effets de la rente. D'ailleurs, la progression rapide de l'urbanisation ne s'accompagne pas d'une amélioration des performances de l'économie nationale. Les théoriciens de l'économie spatiale ont montré, à travers les exemples des concentrations spatiales dans les pays de l'OCDE, l'efficacité des formes agglomérées d'activités (clusters, systèmes productifs locaux, technopoles, aires systèmes, etc.). Cette efficacité se manifeste par une production par habitant plus élevée dans certaines concentrations urbaines que la moyenne nationale. Même si on ne dispose pas de statistiques spatiales fines pour mesurer les performances de nos grandes villes, on remarque un taux de croissance économique global assez modéré comparé à celui de nos voisins alors que les dépenses d'investissement sont très importantes. La courbe de la productivité n'a cessé de décroître depuis la fin des années 80. *«Cet état de fait tient sans doute à ce que l'urbanisation dans les pays en développement est associé, à juste titre, à des coûts sociaux élevés et à de nombreuses formes de déséconomies techniques»* (Scott et Storper,

2006). Ceci pose la question non seulement de l'efficacité de l'investissement mais aussi celui du bien fondé des choix en matière d'aménagement du territoire. Le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) en optant pour la métropolisation et le renforcement de l'attractivité et de la compétitivité des territoires, essentiellement urbains, s'interdit de réaliser de réaliser le rééquilibrage du territoire. C'est dans ce cadre que s'inscrit cette réflexion. Il s'agit de s'interroger sur le devenir des espaces ruraux et sur le comment développer leur attractivité.

L'article se structure comme suit : après une présentation de la notion d'attractivité (définition, mesure, rapport avec le concept de compétitivité), nous essayerons d'avancer quelques éléments de réflexion sur la construction de l'attractivité des espaces ruraux. Le papier est le prolongement d'une réflexion, entamée dans le cadre de la thèse de doctorat, portant sur les motivations d'industriels ayant choisi de localiser leurs entreprises dans des zones rurales. Nous essayons de généraliser à l'ensemble des acteurs pour concevoir les éléments de l'attractivité des espaces ruraux.

1. Eléments sur l'attractivité territoriale

1.2. Définitions et quelques aspects empiriques de l'attractivité

Le concept d'attractivité est d'apparition récente dans la littérature. C'est essentiellement dans les travaux empiriques qu'il est abordé. Il semble avoir été emprunté à l'économie urbaine où on le retrouve dans la loi de Reilly de gravitation du commerce de détail qui s'inspirait, elle-même, du principe de base de la physique newtonienne qui veut que deux corps tendent à s'attirer en proportion de leur masse et en proportion inverse du carré de la distance qui les sépare (Lajugie, Delfaud et Lacour, 1979). D'ailleurs, le terme garde beaucoup de similitude dans la signification. Cependant, en géographie et en sciences économiques sa définition change d'un auteur à un autre en fonction des préoccupations et des problématiques des auteurs.

Ainsi, pour Villa Borges et al. (2006), "*l'attractivité d'un territoire (pays, région, localité...) peut se définir comme une capacité à attirer des hommes, des capitaux, des investissements ou des activités venant de l'extérieur du territoire*". Béguin (1984) ne dit pas autre chose en

assimilant l'attractivité à la "*capacité d'un lieu à générer des relations à partir d'autres lieux vers lui*". Ces deux auteurs ont en commun de ne considérer que les flux venant de l'extérieur. Comme nous l'avons signalé plus haut, cette définition nous semble assez restrictive dans le sens où elle fait dépendre le développement d'un territoire des seuls éléments exogènes. Or, certains auteurs considèrent que la capacité à attirer des investissements étrangers dépend des dynamiques locales propres aux territoires permettant l'émergence d'un pôle de production et de compétitivité. L'accueil d'activités exogènes est considéré comme l'un des outils permettant de renforcer le pôle de compétitivité local (effet de masse critique, arrivée de «*chaînon manquant*» dans les filières ou les compétences techniques locales) (Hatem, 2005). Par ailleurs, la grande mobilité des entreprises internationales, phénomène qui a amené certains auteurs à utiliser l'expression d'«*entreprise nomade*», doit modérer l'ardeur des développeurs de territoires vis-à-vis de cette course à l'attractivité internationale.

Pour cette raison et dans un souci de cohérence avec notre problématique qui aborde la question de l'attractivité d'un point de vue du développement endogène, nous préférons la définition donnée par Hatem, à savoir "*la capacité de notre territoire à générer, accueillir et faire fructifier les activités productives quelle que soit l'origine des investisseurs et des entrepreneurs*" (Hatem, 2005).

Les approches de l'attractivité diffèrent d'un auteur à un auteur mais aussi chez un même auteur. Ainsi, Hatem (2004), en raisonnant par analogie avec ce qui se passe lors du choix de localisation impliquant plusieurs échelles spatiales dans un ordre hiérarchisé (grands espaces économiques mondiaux ou grandes régions, pays, régions infra nationales, localités, sites ou terrains), distingue trois niveaux d'approches :

- le niveau «*macro*» par les indicateurs globaux tels que la stabilité politique et juridique, la proximité d'un marché de grande taille, la qualité et les coûts des facteurs, les caractéristiques générales de l'environnement d'affaires (climat des affaires), les infrastructures;
- le niveau «*méso économique*» par les effets d'agglomération ou effets gravitationnels; l'attractivité concerne le niveau régional et une ou quelques activités ou secteurs particuliers; elle peut

- s'adosser à des entreprises spécialisées (district industriel spécialisé, ville d'affaires), centre de recherche et de formation, universités, offre immobilière, infrastructures dédiées, réseaux de coopération);
- et, enfin, l'approche «microéconomique» qui s'intéresse au site (terrain d'assiette, accessibilité, agrément).

Dans un autre travail du même auteur, on retrouve deux catégories d'attractivité supplémentaires : l'approche en termes d'image et l'approche par le processus de décision. La première est liée aux politiques de marketing territorial et peut être fondée comme elle peut être un cliché. La deuxième est associée à une approche béhavioriste de la localisation qui *"s'attache principalement au comportement des industriels lors du choix de localisation en privilégiant deux axes : le rôle de l'information et les étapes du processus de décision"* (Merenne - Schoumaker, 2002).

Une autre typologie d'approches, beaucoup plus simple, est proposée par Sauvin. Ce dernier distingue l'attractivité traditionnelle de l'attractivité nouvelle ou territoriale. L'auteur écrit à ce propos : *"alors que la politique d'attractivité territoriale repose sur des relations entreprise/ territoire, l'attractivité traditionnelle est fondée sur une relation entreprise/espace"* (Sauvin, 2007). L'espace serait un élément passif qui entre dans le calcul économique des agents et s'incarnerait dans un coût en raison de ses caractéristiques propres (la distance ou des propriétés économiques affectant de manière exogène l'espace et le différenciant) or, les agents ne sont pas simplement des demandeurs de site mais peuvent contribuer à former l'offre de site et à créer des ressources localisées en coopérant avec d'autres agents ou institutions locales (Rallet et Torre, 1995). *"La conséquence, pour les deux auteurs, est que l'attractivité d'un territoire ne peut être déterminée indépendamment de la manière dont le territoire est organisé"* (id). Et cette organisation est spécifique à chaque territoire et ne serait pas transférable. Les ressources spécifiques, par opposition aux ressources génériques, sont des ressources non transférables échappant au marché et sur lesquelles des stratégies territoriales peuvent être bâties. Elles peuvent être géographiques (paysages, climat, etc.) ou construites (réseaux d'acteurs, culture locale, patrimoine historique, etc.).

1.2. Mesure de l'attractivité

Le souci de tout quantifier et calculer n'épargne pas la notion d'attractivité malgré son caractère très relatif, d'abord par rapport à un projet mais aussi par rapport à d'autres territoires. Le fait qu'elle soit essentiellement issue de la littérature empirique des agences de notation prédispose cette notion davantage au test de l'étalonnage. Même s'il est difficile d'y voir clair dans la masse de la littérature produite à ce sujet en raison notamment de l'absence d'une méthodologie, clairement signalée par beaucoup d'auteurs, ce qui se traduit notamment par des classements, très différents d'une source à une autre (Hatem, 2004) d'un même pays, on peut classer les méthodes de mesure en deux grandes catégories :

- les mesures ex-ante basées sur l'attribution de notes à des critères définies au préalable et pondérées ensuite pour tenir compte du poids relatif de chaque facteur. La liste des facteurs étant obtenue par des enquêtes auprès des décideurs des entreprises. A la fin, on obtient des indicateurs composites;
- le 2^{ème} type de mesures s'intéresse aux performances des territoires. Ainsi, pour la mesure de l'attractivité technologique d'une région, on calcule le pourcentage de dépenses en innovation réalisées en chaque région par des firmes provenant de l'extérieur de la région comme on peut mesurer aussi le nombre de brevets déposés (Villa Borges et al., 2006). La densité économique, mesurée par le nombre d'emplois par km², ainsi que le niveau de revenu des ménages, mesurés par le revenu fiscal médian, sont des indicateurs utilisés pour apprécier l'attractivité d'une région ou d'un territoire (Insee, 2006).

1.3. Attractivité et compétitivité territoriale

Ce qu'on peut noter à la lecture des travaux empiriques relatifs à l'attractivité c'est que, dans beaucoup de cas, le concept d'attractivité est assimilé à celui de la compétitivité alors que l'application de ce dernier au territoire est vivement contestée, notamment, par Krugman (1999). La problématique est clairement posée par Carre (2004) : *"en quoi les performances des territoires reflètent-elles les performances des firmes qui y sont localisées? C'est la question de l'effet structurel*

(le portefeuille d'activités) et de l'effet «géographique», de la composante factorielle au regard des effets d'agglomération".

Pour Samson (2004), " *la compétitivité se distingue de l'attractivité des territoires car celle-ci est volatile et réversible, si elle repose sur les bas salaires ou des aides publiques. Mais, ajoute-t-il, il est intéressant de noter que l'étude des facteurs d'attractivité des territoires met en avant, à côté de facteurs pécuniaires incitatifs, des facteurs économiques classiques (taille du marché, accessibilité, qualifications, R&D et innovations) et d'autres facteurs : culture d'entreprise et locale, climat social, qualité de la vie, qualité des administrations* ». Pour Villa Borges et al. (2006), « *la compétitivité se situe en amont de l'attractivité et constitue ainsi une condition nécessaire à l'attractivité* ".

Malgré les arguments des opposants à l'usage du concept de compétitivité pour l'analyse des territoires, il est difficile de résister à l'appel au débat sur la question lancé par Levy (2006), " *presque toute la communauté des économistes en science régionale exprime des réserves devant l'emploi des concepts d'attractivité et de compétitivité pour caractériser des espaces régionaux. Il y a là pourtant un vrai débat théorique qui n'est pas tranché : pourquoi ne pas appliquer à ces nouveaux acteurs que sont parfois les territoires institutionnels ou les territoires auto organisés les mêmes critères qu'aux acteurs privés? Pourquoi la concurrence serait-elle le garant de l'optimum collectif dans un cas et un inacceptable gaspillage de moyens de l'autre ?* ".

Courlet (2008) avance deux obstacles à l'utilisation du concept de compétitivité des territoires : " *d'une part, la mesure de la performance des territoires se heurte à des difficultés méthodologiques importantes. D'autre part, l'analyse des fondements territoriaux de la performance économique dépasse de loin les exigences d'une analyse purement quantitative*". Il explique plus loin dans le texte en notant que " *les villes, les régions ne sont pas un simple conglomérat d'entreprises, ni une version de la nation à une échelle réduite* ". Il récuse aussi l'argument de Krugman, selon lequel le jeu du commerce international n'est pas un jeu à somme nulle et que les pays trouveraient toujours des produits ou services à échanger selon le principe des avantages comparatifs, et son extension au niveau régional infranational. Courlet écrit : " *à cause de leur ouverture*

intrinsèque aux mouvements des facteurs, régions et territoires locaux opèrent dans le contexte des échanges interrégionaux dans un régime d'avantages absolus et non d'avantages comparatifs. Les mécanismes d'ajustement qui garantissent toujours un rôle dans la division du travail, même à des pays structurellement inefficaces dans tous les secteurs productifs ou bien n'existent pas ou bien s'avèrent insuffisants à rétablir l'équilibre au cas où le niveau de compétitivité absolue serait défavorable"(Id).

Malgré ces obstacles, l'auteur définit la compétitivité territoriale comme *"le succès avec lequel les régions et les villes concourent entre elles. Ceci fait référence à la dynamique relative de la production et de l'emploi, à la participation dans les échanges mondiaux, à la capacité d'attraction de l'investissement (privé ou public, local ou étranger) et de la main-d'œuvre qualifiée, d'entrepreneurs, à la création technologique grâce à l'attraction d'activités innovatrices"* (id.).

Même si les difficultés méthodologiques signalées sont réelles, il faut noter que dans les faits la compétition entre territoires existe que ce soit au niveau international - les différents au sein de l'OMC en sont l'expression- ou au niveau infranational (la concurrence fiscale entre régions dans les pays fédéraux ou décentralisés en est la manifestation). Dans les pays centralisés comme le nôtre, elle n'est pas perceptible car la notion de performance n'est pas encore intégrée dans les objectifs des collectivités locales, ni d'ailleurs dans ceux des pouvoirs publics centraux. La réussite d'une commune ou d'une wilaya ne se mesure pas au nombre d'investissements économiques engrangés mais au volume des dotations budgétaires arrachées à l'Etat. Les budgets des collectivités territoriales ne dépendent pas de leurs rentrées fiscales. Il faut noter, cependant, une certaine concurrence entre les wilayas, par réseaux d'influences interposés, pour accueillir les investissements publics ou pour les promotions administratives. Mais c'est entre les villes et les campagnes que la compétition se déroule, en faveur des premières jusqu'à maintenant. Le dernier recensement économique réalisé par l'ONS met en évidence un grand déséquilibre dans le territoire algérien : Sur les 934 250 entités économiques recensées, 83,6% sont implantées en milieu urbain et 16,4%, seulement, en milieu rural. D'où la question suivante : comment améliorer l'attractivité des territoires ruraux pour inverser le sens des flux des populations et des investissements?

2. L'attractivité des espaces ruraux

2.1. Définition de l'espace rural

Avant de parler de l'attractivité de l'espace rural, définissons d'abord ce dernier. Qu'est-ce, donc, l'espace rural? L'approche de l'espace rural est souvent une approche dichotomique dans la mesure où cet espace est souvent défini par rapport à l'espace urbain. Il est toujours considéré comme un espace résiduel et défini par la négative : ce qui n'est pas urbain. Administrativement et statistiquement, ceci dépend du seuil fixé pour l'agglomération classée urbaine. Ce seuil va de 200 habitants en Suède à 40 000 en Corée du Sud (Diry, 2004). Cette variabilité rend d'ailleurs les comparaisons internationales fortes hasardeuses et approximatives. En Algérie, le seuil est, actuellement, de 5000 habitants mais la définition inclut d'autres critères comme le nombre d'actifs agricoles par rapport au total des actifs, le rang administratif de l'agglomération et le niveau d'équipements. Ces critères ont évolué selon la période censitaire.

D'un point de vue académique, les définitions sont marquées par les appartenances disciplinaires : géographie, économique, sociologique, juridique, etc. On peut retenir pour les besoins de ce travail la définition de Kayser (1990) selon qui *«l'espace rural se définit comme un mode particulier d'utilisation de l'espace et de vie sociale»*.

Il est ainsi caractérisé par :

- a) une densité relativement faible des habitants et des constructions, faisant apparaître une prépondérance des paysages à couverture végétale;
- b) un usage économique à dominance agro-sylvo-pastoral;
- c) un mode de vie de ses habitants caractérisé par leur appartenance à des collectivités de taille limitée et par leur rapport particulier à l'espace;
- d) une identité et une représentation spécifiques, fortement connotées par la culture paysanne".

2.2. Les atouts des espaces ruraux

A partir de cette définition, on peut tirer quelques caractéristiques de cet espace. La première est la relative disponibilité de l'espace qui est le corollaire de la faible densité. D'où un accès plus facile au

foncier en milieu rural qu'en milieu urbain pour les entreprises (ONS, 2012), mais ceci doit être valable pour d'autres agents économiques.

La deuxième est l'existence de zones agricoles, forestières et naturelles mais les activités traditionnelles (agriculture, industrie et de bâtiments, travaux publics et d'habitat (BTPH) commencent à décliner alors que les activités de services (commerce, transport, services aux consommateurs et aux entreprises), dopées par l'ouverture économique et la libéralisation, sont en plein essor comme le montre le tableau n°1. Mais si le BTPH a reculé, il faut aussi signaler la réalisation d'investissements immobiliers résidentiels importants dans certaines régions, comme la Kabylie, qui peuvent trouver un emploi dans le développement du tourisme rural. Ce patrimoine bâti peut donner naissance à ce que Tallendier (2008) appelle l'économie présenteielle ou résidentielle. Certes, les flux migratoires ne se sont pas encore inversés mais on sent poindre une demande pour le tourisme rural. Ceci est d'autant plus possible que cette région dispose d'aménités naturelles importantes (Parc national du Djurdjura, Parc national de Gouraya, etc.). D'autres régions du pays disposent d'atouts dans le même domaine (Parc national d'El Kala, Oasis, etc.). Mais, il faudrait veiller à la protection de l'environnement mis à mal par le manque de civisme des citoyens.

Tableau 1: Evolution de l'emploi rural selon le secteur d'activité

Secteur	Année	1977 *		1984 *		2006 **	
		Effectif	%	Effectif	%	%	%
Agriculture		711 000	50,23	780 931	38,4		36,5
Industrie		133 142	10,64	188 289	9,3		11,9
B.T.P.		197 177	15,80	445 711	21,9		14,3
Transport		46 151	3,69	90 727	4,5		
Commerce		56 464	4,51	153,81	7,5		
Services marchands		27,097	2,16	69 161	3,4		37,3
Services non marchands		125 373	10,02	305 644	15,0		
TOTAL		1 251 555	100	2 033 944	100		100

Sources : * Nacer-Eddine HAMMOUDA, «L'activité en Algérie : quelques points de repère», *Revue Statistiques* n°9 octobre/décembre 1985, ONS, Alger, pp.53-68;

** Enquête emploi et chômage ONS, 4^{ème} trimestre 2006.

Les espaces ruraux sont marqués par l'activité agricole dont la principale caractéristique est l'extensivité qui se traduit par une faible productivité, principal handicap pour la compétitivité des territoires ruraux. Ce handicap peut être retourné en avantage en produisant des produits de bonne qualité biologique et de terroir. Certains produits peuvent faire l'objet d'une labellisation (AOC, IGP, etc.). Les «poches» d'agriculture moderne peuvent, quant à elle, donner lieu à des systèmes agroalimentaires localisés (SYAL) par le développement de politiques de filières. A côté des pôles de compétitivité rattachés aux espaces urbains et inscrits dans le SNAT 2025, la politique de renouveau de l'économie agricole et du monde rural retient la réalisation de six pôles agricoles intégrés (PAI) (Bencharif, Belkahia, 2009) sur lesquels on ne sait pas beaucoup de choses. Il semble qu'il s'agît de politiques de développement de certaines filières (céréales, lait, viandes, tomate industrielle, oléagineux, etc.). Le Plan National d'Appui aux Industries Agro-alimentaires (PNDIAA), préparé par le Ministère de l'Industrie et de la Promotion de l'Investissement (MIPI), préconise la création de quatre technopôles agroalimentaires à vocation régionale (Bencharif, 2010). Sur ces technopoles, non plus, on ne sait pas davantage.

Les zones rurales présentent aussi souvent des identités culturelles prononcées et des patrimoines variés (architecture, fêtes traditionnelles, artisanat, festivals, traditions, etc.) qui peuvent donner lieu à une valorisation économique qui permettra de les sauvegarder et de les entretenir.

Enfin, les espaces ruraux présentent des caractéristiques sociologiques particulières comme la présence d'un esprit communautaire prononcé qui se traduit par des relations interpersonnelles étroites, une tradition de solidarité, d'accueil et d'entraide, ce que les économistes, à la suite des sociologues, regroupent dans le concept de capital social. Ces caractéristiques expliquent, pour une grande part, les choix de localisations des chefs d'entreprises avec lesquels nous sommes entretenus dans le cadre d'un travail de thèse que nous ne pouvons pas citer ici pour des raisons d'anonymat. Le travail d'enquête, de type qualitatif (entretiens semi-directifs), a montré :

- 1°. Le peu d'attractivité des espaces ruraux pour les industriels : aucun entrepreneur n'est étranger à la région;

- 2°. Que les facteurs traditionnels ou «classiques» de localisation industrielle (présence d'infrastructure routière, ferroviaire, et portuaire, d'équipements éducatifs, de santé, sportifs, de ressources génériques : matière première, énergie, main-d'œuvre, etc.) ne peuvent être considérés que comme des facteurs permissifs alors que les facteurs psychosociologiques sont des facteurs décisifs dans le choix de la localisation des entrepreneurs ruraux. L'appartenance territoriale rurale fonctionne comme une ressource permettant d'activer des réseaux d'interconnaissance locaux pour capter des ressources (de l'information, des financements familiaux ou publics, des terrains, etc.) (Doré, 2010).

En résumé, les espaces ruraux ne présentent pas que des handicaps (éloignement des voies de communications, main d'œuvre peu qualifiée, épargne réduite, services aux entreprises lointains, etc.). Ils ont aussi des atouts à faire valoir : matières premières à proximité, coûts salariaux plus bas, terrains disponibles et moins onéreux, aménités naturelles, spécificités organisationnelles (Cavailhès & Jayet, 1996). L'attractivité des territoires ruraux résulte d'un jeu de forces d'attraction/répulsion (push and pull factors). Les forces d'attraction sont celles exercées par les campagnes. Elles sont liées aux aménités naturelles¹⁵, aux aspects sociologiques et culturels et au cadre de vie de façon générale. Les forces de répulsion sont, quant à elles, exercées par les espaces urbains. Elles sont regroupées dans le terme d'externalités négatives (pollutions, encombrements, forte densité, rareté et cherté du foncier, criminalité, etc.).

¹⁵ Le mot «*aménité*», auquel on ne connaît pas de synonyme, évoque «*l'agrément induit par la fréquentation d'un lieu ou par la simple vision d'un paysage*», le plaisir à se promener dans les espaces naturels, l'immersion dans la nature sauvage, la biodiversité (Goedert et Kern, 2009)

Tableau 2 : Forces centripètes et forces centrifuges.

Forces d'attraction (zones rurales)	Forces de répulsion (zones urbaines)
Aménités naturelles (existence d'un terroir, Pêche, chasse, qualité des paysages, randonnées, gîtes ruraux, parcs naturels, etc.)	Concurrence sur le marché des Biens
Faible densité, disponibilité du foncier, etc.	Concurrence sur le marché des facteurs
Facteurs de production immobiles (agricoles et agroalimentaires, matières extractives, etc.) ou peu mobiles (main-d'œuvre)	Externalités négatives (pollutions, encombrements, criminalité, etc.)
Savoir - faire et compétences spécifiques et organisationnelles, etc.	

Source : Construit par nos soins à partir de Doré G., 2010. *Le développement local hors métropolisation : des «avantages comparatifs» des espaces non métropolisés*, *Canadian Journal of Regional Science (CJRS (Online)/ Revue Canadienne des Sciences Régionales RCSR (en ligne), Vol.33 (Special Issue/Numéro spécial), pp. 107-122* et de Coissard S., 2004. *Paul Krugman ou la théorie au service de la politique, Thèse de Doctorat, Université Pierre-Mendès France, Grenoble II.*

Jusqu'à maintenant, ce sont plutôt les secondes qui jouent un rôle important si l'on se fie au sens des mouvements migratoires. Cela est dû aux disparités rurales/urbaines qu'on peut facilement mettre en évidence à travers les statistiques du chômage (ONS), de la pauvreté (Musette, 2005), de l'habitat (Ministère de la santé, 2003), de la répartition des revenus (Cnes / Pnud, 2007) ou des effectifs des entités économiques par strate (ONS, 2012). Signalons ici avec regret la non prise en considération de la distinction selon la strate rurale / urbaine, pourtant traditionnelle chez l'ONS, dans l'enquête sur les salaires (ONS, 2012).

L'attractivité des zones rurales ne peut être assise sur les seules potentialités naturelles de ces espaces et encore moins sur le rejet des espaces urbains. L'amélioration de la qualification des ruraux, la diversification des activités économiques pour y inclure les activités industrielles, les services, l'artisanat, le tourisme, le rééquilibrage des rapports entre les villes et les campagnes et l'amélioration du niveau d'équipement et d'infrastructure sont quelques-unes des pistes à explorer. On peut trouver une série d'exemples de développement rural dans les secteurs non agricoles dans le pourtour méditerranéens (Roux & Guerraoui, 1997; Campagne & al., 2009). Certes, la stratégie

de développement rural durable (SDRD) reprend ces thématiques (MDDR, 2006) mais, dans la pratique, on sent qu'il s'agit d'une ressuscitation du développement rural intégré des années 60 et 70 qui n'a pas réussi et non d'une approche territoriale qui, elle, demande une réelle décentralisation administrative. La multiplication de micro-projets sous forme de projet de proximité de développement rural intégré (PPDRI) ne constitue pas un projet de territoire. Les collectivités locales dans l'état de sous-encadrement actuel où elles sont (Ferfera, 2004) ne peuvent pas objectivement construire des projets à une échelle territoriale importante (daïra, wilaya) ou même les accompagner. Le saupoudrage actuel répond plus à une action de distribution de rente que de construction de projets de territoires. Il n'y a d'ailleurs pas d'évaluation après près d'une dizaine d'années de démarrage de cette politique.

Il faut éviter de généraliser l'urbain dans les campagnes comme on commence à le faire avec la construction de grands ensembles d'habitations, des plans architecturaux identiques pour les services publics (ex : bureaux de postes, polycliniques, etc.) et les mêmes grilles d'équipements. Un cas caricatural peut être cité, c'est le projet en cours des 100 locaux par commune. La «rurbanisation» n'est pas le chemin le plus indiqué pour améliorer l'attractivité des espaces ruraux. Pour être attractifs, ces derniers doivent se différencier des espaces urbains et jouer sur leurs spécificités au lieu de chercher à ressembler aux espaces urbains. Pour continuer l'analogie entre entreprises et territoires, on peut dire que les territoires ruraux doivent assoir leur compétitivité et concurrence avec les territoires urbains sur la qualité et la différenciation. Comme le fait observer Broussole (2004) à juste titre : *"l'énumération des facteurs de localisation ne doit pas faire oublier l'intérêt que présentent les facteurs fixes ou quasi-fixes dont sont dotées les régions. Les collectivités territoriales disposent, en effet, en quantités variables, d'actifs spécifiques non transférables et plus ou moins liés à leur situation géographique. Ces facteurs constituent des atouts pour le territoire considéré; «d'où l'intérêt de construire des spécificités territoriales échappant en partie à une concurrence par le marché et que les collectivités territoriales pourront exploiter à leur avantage».* On peut d'ailleurs remarquer que l'amélioration des dotations des régions pauvres est un moyen de limiter les mouvements de localisation vers les territoires

riches". On peut faire ici un rapprochement avec une suggestion de Courlet (2008) qui propose de jouer avec les «*subjectivités territoriales*». Les atouts spécifiques des espaces ruraux, qui peuvent être la source d'une nouvelle attractivité de ces espaces, méritent une meilleure mise en valeur en rapport avec les nouvelles «*fonctions*», notamment récréatives et résidentielles, des campagnes. M. Donimoni et al. (2010) donnent l'exemple d'une tentative de construction d'une attractivité territoriale basée sur les savoir-faire ancestraux à Ath-Yenni (Tizi-Ouzou).

Il n'y a pas de travaux empiriques sur l'attractivité des espaces ou des territoires algériens pour pouvoir apprécier le potentiel d'attractivité dont ils disposent, seuls quelques travaux sur l'attractivité des investissements directs étrangers (IDE) par l'Algérie ont été réalisés. Mais le concept est utilisé notamment par l'ONS (2005) pour délimiter les bassins d'emplois. La méthode utilisée consiste à classer les communes selon le ratio d'attractivité par rapport à l'emploi. Le ratio d'attractivité (Entrées sorties) se base sur la différence entre les effectifs des occupés non résidents et travaillant dans la commune et les effectifs des occupés résidents dans cette même commune et travaillant dans une autre commune. Cet indicateur permet de classer les communes en attractives ou répulsives par rapport au marché de l'emploi sans distinguer entre les communes urbaines et les communes rurales.

Le Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Population et le Développement (CENEAP), lui, s'est intéressé aux communes rurales et a élaboré une typologie des communes en se basant sur le solde migratoire au cours de la période intercensitaire 1987-1998, qui est un bon indicateur de l'attractivité d'une collectivité territoriale car «*le statut migratoire des communes rurales est un facteur révélateur de leur niveau de développement*» (CENEAP, 2004). L'évolution des flux migratoires au cours de cette période, révèle que sur les 948 communes rurales, 294 parmi elles (31%) sont attractives, 378 (39,9%) présentent un solde migratoire équilibré et 276 soit 29,1% d'entre elles, s'annoncent répulsives et voient leurs populations migrer vers d'autres régions plus attractives.

Enfin, le ministère de l'agriculture et du développement rural a élaboré une batterie d'indicateurs pour mesurer le niveau de développement des communes rurales. Ces indicateurs débouchent sur un

indicateur synthétique : l'Indice de Développement Rural Durable (IDRD) ou Soutenable (IDRS). «*Un bon niveau de l'IDRS est accompagné généralement d'un profil migratoire attractif ou équilibré, ce qui constitue en soit un indicateur de qualité des indices calculés*» (CENEAP, 2004).

CONCLUSION

L'échec des politiques agricoles et la grande variété des espaces ruraux algériens montrent qu'il est nécessaire d'encourager la diversification des activités dans les zones rurales en aidant au développement du tourisme rural, de l'artisanat, à l'installation de l'industrie et des services. Un autre modèle de développement hors métropolisation - celui choisi par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement à travers le SNAT- est possible.

Des efforts importants sont encore à faire pour améliorer l'attractivité des zones rurales, ce qui permettrait non seulement de stabiliser les flux migratoires actuels en retenant les populations mais aussi d'attirer des urbains notamment ceux qui sont à la fin de leur vie professionnelle. De nouvelles orientations se dessinent vers une économie de services (résidences, tourisme, économie sociale et solidaire, etc.) qu'il faut, dès maintenant, anticiper.

L'amélioration de l'attractivité des espaces ruraux passe par la différenciation des politiques publiques en fonction des espaces réceptacles des investissements, ce qui ne peut s'accomplir qu'avec des politiques territoriales au lieu des politiques sectorielles actuellement en vigueur. Les politiques territoriales nécessitent la mise en œuvre d'une véritable décentralisation pour une meilleure implication des acteurs locaux dans la gouvernance locale.

Références bibliographiques

Beguin H., 1984. "La géographie économique" In *Antoine Bailly et al. (S/D), Les concepts de la géographie humaine*, 5^e Ed. Armand Colin, Paris.

Bencharif A., 2010. Technopôles agroalimentaires et Agropoles dans les pays du Maghreb. Opportunités, spécificités, défis.

En ligne <http://www.umc.edu.dz/vf/images/pdf/umcagropo.pdf>

- Bencharif A., Belkahia K.**, 2009. Les technopôles agroalimentaires dans les pays du Maghreb. Opportunités et spécificités, Options Méditerranéennes, B 64, 2009 - Perspectives des politiques agricoles en Afrique du Nord
- Broussole C.**, 2004, "Localisation des entreprises et développement territorial" (en ligne) sur [http :](http://www.futuroquest.com/vars/fichiers/recherches/localisationEntreprises)
[//www.futuroquest.com/vars/fichiers/recherches/localisationEntreprises](http://www.futuroquest.com/vars/fichiers/recherches/localisationEntreprises)
- Carre D.**, 2004. " Convergences et disparités régionales au sein de l'espace européen", Communication au XI^{ème} colloque de l'ASRDF, Bruxelles les 1,2 et 3 septembre
- Campagne P., & al.** 2009. Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens. Rapport de recherche. Volume I.
- Cavailhes J., Jayet H.**, 1996. «Analyser les espaces ruraux : trois clés de lecture», RERU n°2
- Charte d'Alger.** 1964. Imprimerie officielle, Alger
- CNES/PNUD**, 2007. *Rapport national sur le développement humain 2006.*
- Coissard S.**, 2004. *Paul Krugman ou la théorie au service de la politique*, Thèse de Doctorat, Université Pierre-Mendès France, Grenoble II, 521 p.
- Courlet C.**, 2008. *L'économie territoriale*, Ed. PUG, Coll. "L'économie en plus", Grenoble,
- Diry J-P.**, 2004. *Les espaces ruraux*, 2^{ème} Ed. Armand Colin, Coll. Campus, Paris.
- Donsimoni M., Perret C.**, 2008. "Capital social et développement territorial. Le cas de deux ensembles de Wilayate de Kabylie, colloque international *Développement local et gouvernance des territoires*", Université de Jijel, 3 au 5 novembre
- Doré G.**, 2010. Le développement local hors métropolisation : des "avantages comparatifs" des espaces non métropolisés Canadian Journal of Regional Science (Online)/Revue Canadienne des Sciences Régionales (en ligne), Vol.33 (Spécial Issue/Numéro spécial),pp.107-122
- Ferfera M-Y.**, 2004. "Décentralisation, gouvernance et développement local : acteurs et logiques", communication au colloque "*la décentralisation au service du développement local*", université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, 27-28 novembre

- Goedert M-F., & Kern F.**, 2009. "L'écotourisme, une innovation de service dans la construction d'un bien commun : les aménités", Communication au séminaire euro-méditerranéen de recherche en sciences sociales et de formation à la recherche interdisciplinaire, Université Abderrahmane Mira de Bejaia, Aboudaou les 9 et 10 novembre
- Hammouda N-E.**, 1985. "L'activité en Algérie : quelques points de repère», Revue *Statistiques* n°9 octobre / décembre 1985, ONS, Alger, pp.53-68.
- Hatem F.**, 2004. *Investissement international et politiques d'attractivité*, Ed. Economica, Col. Gestion, Paris.
- Hatem F.**, 2005. "Attractivité du territoire: théorie et pratique, aller-retour", *Cahier de recherche* n°21, Ecole de Management de Normandie
- Insee Pays de la Loire**, 2006. "Les créations d'établissements contribuent à l'attractivité économique des Pays de la Loire", *Etudes* n°43 Février. En ligne URL : www.insee.fr/pays-de-la-loire.
- Kayser B.**, 1990. *La renaissance rurale : sociologie des campagnes du monde occidental*. Ed. Armand Colin, Coll. U sociologie, Paris.
- Krugman P R.**, 1999. *La mondialisation n'est pas coupable. Vertus et limites du libre échange*. Ed. Casbah, Alger.
- Lajugie J., Delfaud P., & Lacour C.**, 1979. *Espace régional et aménagement du territoire*. Ed. DALLOZ, Paris.
- CENEAP**, 2004. La typologie des communes rurales. La lettre du CENEAP n°64. Janvier 2004.
- CENEAP**, 2002. Population & développement durable. La lettre du CENEAP n°42. Janvier 2002.
- Levy R., Heraud J.A & Kahn R.**, 2006. "Attractivité et compétitivité territoriales : évolution des politiques et choix d'indicateurs statistiques", Communication au XIII^{ème} colloque de l'ASRDLF et XII^{ème} colloque du GRERBAM "*Développement local, compétitivité et attractivité des territoires*", Sfax, les 4,5 et 6 septembre, 12 p.
- Merenne - Schoumaker B.**, 2002. *Localisation des industries. Enjeux et dynamiques*, Ed. Presses Universitaires de Rennes, Coll. Didact. Géographie.
- Ministre Délégué chargé du développement Rural**, 2006. Commission Nationale de Développement Rural, Le renouveau rural, Août 2006.

Ministère du travail et de la sécurité sociale, 2003. *Synthèse des résultats de l'enquête sur les salaires dans le secteur économique en Algérie en 2002.*

Musette M.S., 2005. «Le marché du travail au Maghreb central» In *La question de l'emploi au Maghreb central*, Volume 3, CREAD, Alger, p. 21-61. (Sous la direction de **M.S. Musette** et **N.E. Hammouda**).

ONS, 2012. Premier recensement économique 2011, Résultats préliminaires de la première phase, Coll. Statistiques n°168, Alger

ONS, 2010. Résultats de l'enquête nationale sur les salaires auprès des entreprises n°598

ONS, 1997-2010. *Enquêtes emploi et chômage.*

Rallet A., & Torre A., 1995. "Économie industrielle et économie spatiale : un état des lieux" In Rallet A et Torre A (S / D), *Economie industrielle et économie spatiale*, Ed. Economica, Paris, pp.3-37

Roux B et Guerraoui D, 1997. *Les zones défavorisées méditerranéennes. Etude sur le développement dans les territoires ruraux marginalisés.* Ed. L'Harmattan, Paris

Samson I., (S/D), 2004. *L'économie contemporaine en 10 leçons*, Ed. Sirey.

Sauvin T., 2007. "L'entreprise et son empreinte territoriale. Quelle politique d'attractivité?" Congrès Marx International V, 3-6 octobre 2007

Scott A. J. & Storper M, 2006. «Régions, mondialisation et développement », *Géographie, Economie, Société n°2, Vol.8*, pp.169-192

Talandier M, 2008. "Une autre géographie du développement rural : une approche par les revenus", *Géo carrefour* [En ligne], Vol. 83/4/2008, mis en ligne le 31 décembre 2011. URL:

<http://geocarrefour.revues.org/7021>

Villa Borges R., Jacquier-Roux V., & Le Bas C., 2006. "Echelle et variété de l'attractivité technologique d'une région, l'exemple de Rhône-Alpes", Communication à la journée d'étude " *Déterminants et impacts économiques du management des connaissances*", Université catholique de Lyon, 23 novembre.